

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 02/12/2020

### **L'ÉTAT, A TRAVERS L'ADEME ILE-DE-FRANCE, SE MOBILISE POUR LES DECHETS DU BTP : RENFORCEMENT DU MAILLAGE DES DECHETERIES PROFESSIONNELLES ET ANTICIPATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE REP<sup>1</sup> POUR LE BTP AU 1/01/2022**

**Avec 33 millions de tonnes de déchets par an, les acteurs franciliens de la construction doivent se mobiliser pour réduire et valoriser les plâtres, bois, verre, plastiques, isolants ou déblais résiduels. Une économie circulaire que l'Etat à travers l'ADEME Ile-de-France accompagne activement.**

Réduire, réutiliser et recycler : en 2015, la **Loi de transition énergétique a introduit des objectifs ambitieux pour valoriser les déchets du BTP, en fixant notamment à 70 % le taux de recyclage des matériaux non dangereux**. Dans la région francilienne, cet effort s'est traduit par un investissement important de l'ADEME dans la recherche de solutions innovantes et le partage de bonnes pratiques pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la mise en place de formations pour permettre aux professionnels de réaliser des diagnostics en vue de futurs chantiers. Cet investissement illustre la capacité de l'ADEME à adapter ses thématiques d'intervention aux enjeux spécifiques que chaque Région.

#### **Le développement de la valorisation de ces déchets a pour objectifs<sup>2</sup> notamment de :**

- Diminuer la quantité des déchets par la prévention ;
- Atteindre l'objectif national de valorisation matière de 70% des déchets du BTP ;
- Identifier, suivre et tracer l'ensemble des déchets du BTP et leurs filières de gestion ;
- Repérer et mobiliser les ressources minérales secondaires ;
- Développer l'offre de collecte des déchets du BTP pour les TPE/PME ;
- Favoriser le tri, la déconstruction sélective, développer et structurer des filières de recyclage pour les DNIND (Déchets Non Inertes Non Dangereux).

L'accent est mis sur cinq filières prioritaires : plâtres, bois, ouvrants / verre, plastiques/ isolants, terres excavées.

#### **Le gisement des déchets du BTP en Ile-de-France fait ressortir un triple enjeu :**

- **Quantitatif avec les déchets inertes qui constituent la majorité des déchets du BTP** (pierres, terres, ciment, béton, parpaing, briques, verre ou encore tuiles) : 31,3 Mt de déchets inertes sont produits chaque année en Ile-de-France dont 26,6 Mt déchets sont issus des déblais ;

---

<sup>1</sup> Conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire votée en 2020

<sup>2</sup> Conformément au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets voté par le Conseil régional d'Ile-de-France en novembre 2019.

- **Qualitatif avec les déchets non inertes non dangereux**, issus du second œuvre des bâtiments (2 Mt) ;
- **Sanitaire** avec les déchets dangereux, avec un enjeu spécifique (0,2 Mt).

En outre, **les chantiers du Grand Paris Express devraient produire 45 Mt supplémentaires de déblais sur une dizaine d'années**, soit plus de 10% de déchets inertes de plus par an pendant 10 ans.

**Selon un continuum d'interventions, l'ADEME Ile-de-France soutient la R&D, participe aux innovations, sensibilise et forme, réalise des études, investit et partage les expériences :**

**1-** Pour permettre l'émergence de filières de recyclage des déchets du BTP et soutenir le réemploi, **une cinquantaine de projets R&D ont été accompagnés par l'ADEME sur la période 2015-2020** parmi lesquels :

- a. **Les projets Repar 1 & 2**, pilotés par l'association d'architectes Bellastock en partenariat avec le CSTB et Encore heureux architectes, regroupent concepteurs et prescripteurs dans la recherche de solutions favorisant le réemploi dans les projets d'architecture.
- b. **Le projet ReQualif**, coordonné par Emmaüs France, a pour ambition de relever les défis environnementaux, sociaux, économiques, réglementaires et techniques de la mise en place d'activités en insertion de réemploi/réutilisation autour des isolants et des fenêtres bois. Une étude de faisabilité est réalisée en Seine Saint Denis dans le cadre d'un projet de valorisation des fenêtres bois. Celle-ci est concluante et un projet de mise en œuvre d'une activité francilienne de réutilisation des fenêtres bois est en cours de dépôt à l'AAP.
- c. **Le projet REVALO** vise le développement d'une filière opérationnelle permettant de collecter les fenêtres PVC déposées sur les chantiers de réhabilitation et de démolition pour les recycler en nouveau vitrage et cadres PVC.
- d. **Le projet DREAM** permet de réaliser un diagnostic environnemental appliqué aux matériaux recyclés issus du BTP. Il a permis d'identifier des techniques simples et rapides de contrôles sur site de la qualité des matériaux issus du recyclage des déchets du BTP sur les plateformes dédiées.
- e. **Le projet BAZED** développe une méthodologie d'aide à la conception de bâtiments zéro déchets coordonné par Nobateck. Il vise la conception d'un projet préventif des déchets. Une application de cette conception est en cours avec l'EPA Marne la Vallée.
- f. **Le projet DEMOCLES** est une démarche collaborative intégrant l'ensemble de la chaîne des acteurs concernés par la gestion des déchets du second œuvre lors de chantiers de démolition ou de réhabilitation, de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux filières de valorisation en aval. Il a mis en évidence les besoins des différents acteurs et produit des guides permettant de mieux valoriser les déchets du second œuvre.

Par ailleurs, **Democlès a lancé en 2020 un AAP pour accompagner une cinquantaine de projets sur tout le territoire national. Une dizaine de sites seront en Ile-de-France.**

Ces projets se concentrent autour de 6 axes :

- Création et modernisation de centres de tri ;
- Création et modernisation de déchèteries professionnelles ;
- Activités de réemploi dans le BTP ;
- Études de préfiguration et méthodes de labellisation ;
- Plateformes de recyclage ;
- Recyclage et valorisation des déblais et des terres excavées.

**2-** **L'ADEME apporte des recommandations et des retours d'expériences** aux porteurs de projets.

**3- L'ADEME participe au renforcement du maillage des plateformes de massification / transition et de traitement des déchets du BTP.**

**LAUREATS DU DERNIER APPEL A PROJETS SUR LES DECHETERIES PROFESSIONNELLES**

En complément, l'ADEME a lancé en septembre 2019, un AAP dédié à la création et à la modernisation des déchèteries professionnelles.

Il doit permettre d'augmenter le nombre de points de collecte pour les artisans et autres professionnels franciliens du bâtiment et anticiper la mise en place d'une filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) sur les déchets du BTP, conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire votée en février 2020.

A ce jour, 6 projets ont été sélectionnés. Ils concernent majoritairement l'amélioration de déchèteries existantes ou des déchèteries temporaires, implantés sur du foncier temporaire (urbanisme tactique) : Eco tri de l'Hay les Roses, Eco tri de Marcoussis, Déchetterie à Lagny sur Marne et à Emerainville, Eco tri de La Courneuve, Déchetterie professionnelle à Vigneux sur Seine.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201124/idfdechpro2020-203>

*« L'ADEME Ile-de-France a à cœur d'accompagner les projets à l'échelle du territoire pour permettre aux différents maîtres d'ouvrage privés, d'organiser des solutions de collecte et de développer un maillage territorial délestant les installations dédiées aux ménages tout en permettant ainsi d'augmenter le taux de valorisation des déchets d'activité économique. Cet AAP vise à faciliter la mobilisation des flux de déchets des artisans et des entreprises, le recyclage et la valorisation des déchets d'activité économique »*, explique Mohamedou Ba, expert de l'ADEME Ile-de-France dans la gestion des déchets du BTP.

**Contact presse :**

Tiphaine ARMAND – [tiphaine.armand@havas.com](mailto:tiphaine.armand@havas.com)

**L'ADEME EN BREF**

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe).

Pour l'ADEME Ile-de-France

[www.ile-de-france.ademe.fr](http://www.ile-de-france.ademe.fr)